



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

universités

Question écrite n° 105542

## Texte de la question

M. Éric Raoult souhaite attirer l'attention de M. le ministre délégué à l'enseignement supérieur et à la recherche sur la communication extérieure des établissements universitaires dans les pays du Maghreb. En effet, il semblerait que la Belgique et la Suisse développent une prospection importante des futurs étudiants des pays francophones du Maghreb par de grands encarts publicitaires, pour attirer leurs inscriptions en Belgique ou en Suisse. La France et ses universités restent très modestes dans cette politique de communication et de prospection commerciale. Il conviendrait donc que, face à cette concurrence forte de nos voisins francophones, les pouvoirs publics de notre pays incitent nos établissements d'enseignement supérieur à prospecter de la sorte par une communication publicitaire dans la presse des pays du Maghreb. Il lui demande donc l'action qu'il compte mener en ce sens.

## Texte de la réponse

Déjà en 2003-2004, plus de la moitié des étudiants étrangers inscrits dans les universités françaises étaient originaires des pays francophones d'Afrique et, en particulier, du Maroc et d'Algérie (un étudiant étranger sur quatre est marocain ou algérien). Une étude récente indique que les Marocains sont les plus représentés dans l'enseignement supérieur français, à savoir 13,1 % des effectifs. Les Algériens et les Tunisiens sont respectivement les deuxième et quatrième nationalités les plus représentées dans l'enseignement supérieur français. Dans le cadre de sa politique d'attractivité, la France souhaite continuer à attirer particulièrement les étudiants et les chercheurs des pays émergents et développés, et donc des pays du Maghreb, tout en poursuivant l'aide en direction des pays en développement pour améliorer leur capacité de formation et de recherche. Divers instruments visent à atteindre cet objectif : dans le cadre des mesures de la politique d'attractivité de la France, les chaires d'excellence junior ont pour but d'« attirer les scientifiques à fort potentiel et les chercheurs d'envergure mondiale ». Ce programme vise à favoriser leur accueil en offrant aux meilleurs de ces jeunes scientifiques des moyens complémentaires substantiels pour les aider à réaliser rapidement le projet de recherche conçu dans la perspective de leur mobilité scientifique vers la France ; en 2005, les CEF (centres pour les études en France), véritables plates-formes de services pour les candidats aux études de France ont été mises en place, à l'initiative du ministère des affaires étrangères, auprès des ambassades dans les pays dont les ressortissants doivent se munir d'un visa pour venir en France. Ces centres disposent de l'ensemble de la documentation d'Edufrance sur nos formations supérieures et offrent aux étudiants étrangers la possibilité, grâce à un site internet, d'enregistrer leur dossier en ligne et d'en suivre en temps réel le traitement. Ces mesures doivent permettre de conforter notre présence dans les zones historiques d'influence, tout en menant une action déterminée vers de nouveaux pays. Pour le Maghreb, il convient en outre de signaler que la Conférence des présidents d'université (CPU) a prolongé le partenariat privilégié pour une coopération régionale euro-méditerranéenne, en particulier, en direction des pays du Maghreb, en organisant les 1er et 2 décembre 2006 avec l'université de Tunis un séminaire qui a fait suite à la rencontre de Marseille de novembre 2004. Ces rencontres visent à consolider les liens entre les universités des deux rives de la Méditerranée et à établir les principes d'une dynamique interne propre à l'espace euro-maghrébin propice aux

mouvements de jeunes étudiants et chercheurs vers la France.

## Données clés

**Auteur** : [M. Éric Raoult](#)

**Circonscription** : Seine-Saint-Denis (12<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question** : Question écrite

**Numéro de la question** : 105542

**Rubrique** : Enseignement supérieur

**Ministère interrogé** : enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire** : enseignement supérieur et recherche

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 3 octobre 2006, page 10237

**Réponse publiée le** : 13 mars 2007, page 2692